

# UNE LARGE ALLIANCE S'OPPOSE AUX PRESCRIPTIONS VESTIMENTAIRES ETATIQUES

**Le 7 mars 2021, le peuple suisse votera sur l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage ». Le comité parlementaire « Non aux prescriptions vestimentaires étatiques », issu de tous les horizons politiques, se prononce clairement contre cette initiative populaire. Les prescriptions vestimentaires n'ont pas leur place dans la Constitution fédérale. L'initiative s'attaque à un faux problème, ignore les règles existantes et attise les tensions sociales. En outre, elle s'immisce dans la vie privée et ne tient pas compte des disparités cantonales. Des personnalités politiques de tous les grands partis s'opposent donc à cette proposition populiste.**

Des personnalités politiques de tous les grands partis s'accordent pour dire que les prescriptions vestimentaires n'ont pas leur place dans la Constitution fédérale. L'initiative « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » bafoue les valeurs de la Suisse. En effet, édicter des prescriptions vestimentaires étatiques est contraire à notre société libérale. Elle n'apporte pas de solutions, puisqu'elle ne règle aucun problème. Elle ne sert finalement qu'à montrer du doigt des personnes de confession musulmane. Plutôt que d'améliorer le vivre-ensemble, cette interdiction ne ferait que l'affaiblir et diviser notre société. Pour cette raison, des représentantes et représentants issus de différents partis ont récemment créé le comité « Non aux prescriptions vestimentaires étatiques ».

## De nombreuses fausses croyances

En Suisse, aucune femme ne porte ce qu'on appelle *burqa*, c'est-à-dire un voile intégral qui cache également les yeux avec une grille. Selon une étude récente, en plus des touristes arabes, il y a en Suisse 20 à 30 femmes portant le niqab, qui couvre tout le visage en laissant les yeux découverts. La majorité des porteuses de niqab en Suisse sont socialisées en Occident, ont une éducation moyenne à très bonne et portent le niqab par conviction. Elles ne sont pas le « fer de lance de l'islamisme » et leur environnement ne les oblige pas à porter le voile sur leur visage. Leur nombre étant constant ces dernières années (pas d'augmentation) et elles ne posent pas de problèmes.[1]

## **Gestion d'un faux-problème**

Plus de huit millions de personnes vivent en Suisse et environ 400'000 sont de confession musulmane. Seules quelques-unes parmi celles-ci sont intégralement voilées. De plus – et les initiates et initiés le savent bien – aucune femme aujourd'hui potentiellement opprimée ne verrait son sort s'améliorer avec cette initiative : il s'agit plus d'exploiter les peurs de la population que de rechercher des solutions aux réels problèmes.

## **Intervention dans les décisions privées**

Dans une société libérale, l'État n'édicte pas la manière dont les gens se vêtissent. Même si la manière de s'habiller de certaines personnes peut en déranger d'autres, la maxime « vivre et laisser vivre » doit primer, tant que d'autres ne sont pas affectés dans leur liberté et ne subissent pas de préjudice. Cette initiative est une atteinte à la liberté individuelle qui aura aussi des effets secondaires : Halloween serait également interdit de facto (ce n'est pas une « coutume locale »), tout comme le déguisement de personnel de vente, tels que des mascottes – de telles exceptions pour des raisons commerciales ne sont pas prévues.

## **Des règles plus flexibles existent**

Des règles flexibles existent déjà : selon l'article 181 CP, se rend coupable de contrainte quiconque en Suisse force quelqu'un à se couvrir. L'initiative est donc obsolète par rapport à l'interdiction de la contrainte qui prend en compte tous les domaines de la vie – et qui n'est pas seulement une question vestimentaire.

Les initiates et initiés n'ont que le mot « sécurité » à la bouche. Pourtant les femmes portant le voile intégral ne représentent pas un danger. De plus, il existe déjà aujourd'hui de nombreuses prescriptions ciblées afin de pouvoir identifier des personnes là où c'est nécessaire : dans les aéroports, les écoles, lors d'événements sportifs et de manifestations. Enfin, le contre-projet indirect à l'initiative populaire, qui a déjà été adopté par le Parlement, réglemente les cas dans lesquels le voile pourrait poser un problème.

## **Attaque contre le fédéralisme**

Si un besoin était avéré, la compétence pour de telles prescriptions reviendrait aux cantons. Alors que les cantons du Tessin et de St-Gall ont adopté une interdiction de se dissimuler le visage, de nombreux cantons ainsi

que la *Landsgemeinde* de Glaris ont clairement rejeté une interdiction similaire. Ces décisions cantonales sont à respecter. Y compris en ce qui concerne l'interdiction de se couvrir le visage lors de manifestations, les cantons ont promulgué des règles adaptées à leurs contextes.

## **Nuisible pour le tourisme**

Les femmes intégralement voilées sont presque essentiellement des touristes. Les clientes et clients provenant des États du Golfe sont toutefois importants pour certaines régions touristiques. Après la longue et dévastatrice crise du coronavirus, qui a aussi et surtout frappé durement le secteur du tourisme, celui-ci ne devrait se redresser que lentement. Il serait d'autant plus absurde de le priver de cette clientèle fortunée.

Il n'est attendu du reste aucune intégration des touristes, car ceux-ci ne souhaitent ni s'installer, ni se naturaliser. Les personnes voilées intégralement portent déjà les inconvénients éventuels de leur choix vestimentaire, comme sur le marché du travail ou lors du contact avec d'autres personnes.

## **Une initiative populiste**

La résolution d'un réel problème n'est apparemment pas le but de l'initiative. L'objectif est plutôt de cultiver les peurs à des fins politiques. L'initiative s'attaque à un faux problème, ignore les règles déjà existantes et le fédéralisme, intervient de manière disproportionnée dans la vie privée et crée des tensions au sein de la population, en mettant en danger la paix religieuse.

Pour toutes ces raisons, le comité parlementaire « Non aux prescriptions vestimentaires étatiques » s'engage clairement contre l'initiative populaire « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage ».

[1] Andreas Tunger-Zanetti (2021), *Verhüllung – Die Burka-Debatte in der Schweiz*, Hier und Jetzt.